

## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 29.06.2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 Juin à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	E	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	A	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 21.06.2022

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 18

Secrétaire de séance : Mme Aline MOREL

Pouvoirs : - Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à Mme Isabelle LEBLANC  
- Mme Jessica DESBORDES (épouse VENIANT) donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28.03.2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 28.03.2022.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

### **- Communications du Maire**

1) SDE 76 - Etude de potentiel solaire photovoltaïque : Monsieur le Maire indique que le SDE 76 propose aux communes qui le souhaitent de réaliser en interne une étude d'opportunité gratuite afin d'évaluer le potentiel solaire du(des) bâtiment(s) communal(aux) identifié(s) : vérification des caractéristiques techniques (type de toiture, orientation, inclinaison, masques éventuels, proximité des réseaux distribution publique d'électricité, ...) et des caractéristiques économiques (évaluation coûts d'investissements et de fonctionnement, temps de retour sur investissement, subventions mobilisables...). Il est précisé que cette étude, gratuite, n'engage en rien la commune à réaliser les travaux. Le cas échéant, le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour réaliser le projet si une opportunité se dégage. Le Conseil Municipal décide de missionner le SDE 76 pour la réalisation de cette étude.

2) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Isabelle RIVOALLAN de la Commission « Sport – Jeunesse – Loisirs – Culture – Jumelage » à compter du 27.06.2022. (courrier reçu le 27.06.2022 en Mairie). M. Gilles CHOPPIN souhaite intégrer cette commission. Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Mme Isabelle RIVOALLAN et acte l'intégration de M. Gilles CHOPPIN au sein de cette commission.

3) CCTC – Futur lotissement communautaire : par courrier en date du 15.06.2022, la CCTC interroge le Conseil Municipal sur le futur nom des voies et du lotissement afin de soumettre les propositions en Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux – Urbanisme – Cimetières – Fleurissement – Cadre de vie » de ce dossier.

4) Aménagement du Bâtiment central de la Mairie : la Commission « Logements – Bâtiments » est chargée de relancer ce dossier.

5) Aménagement de la parcelle à côté de La Poste avec l'implantation possible suivante, sous réserve de la prise en charge des travaux par un investisseur privé ou un bailleur social :

- Maison France Service
- MAM
- Cases commerciales
- Logements au 1<sup>er</sup> Etage

Le Conseil Municipal charge la Commission « Logements – Bâtiments » de ce dossier.

6) Salle des Fêtes : la Commission de sécurité émet un avis défavorable et conseille à la commune de faire venir un bureau de contrôle (Socotec, Apave...).

7) Demande de Mme LEVASSEUR : installation d'un container à vêtements pour une association caritative.

8) La CCTC envisage l'agrandissement de la ZI Route de Dieppe d'environ un hectare pour un coût d'environ 354 000 € (aménagement de l'entrée et création de 3 à 4 parcelles).

9) Un locataire occupe sans convention et donc sans payer un seul loyer depuis Janvier 2022 des locaux appartenant à la Commune. Monsieur le Maire propose de changer les serrures de ces bâtiments. Le Conseil Municipal souhaite qu'une procédure soit engagée par huissier.

10) Demandes de Commerces ambulants :

- M. TORELLI : vente ambulante de fruits et légumes produits du terroir fin 2022
- XTREME BURGER demande d'emplacement dès maintenant.

Le Conseil Municipal charge le Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes » d'étudier ces demandes.

## **- Délibération relative au temps de travail**

### 1) Sur la fin du régime dérogatoire du temps de travail

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h.

A ce titre, le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Bacqueville en Caux ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résultent.

Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607h, dès lors qu'ils sont à temps complet. Les 1607h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

### 2) Sur la durée annuelle des congés annuels et les autorisations spéciales d'absence

Le Maire poursuit et rappelle que le nombre de jours de congés annuels des agents de la commune de Bacqueville en Caux est déterminé conformément au décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels. Pour une année de service accompli entre le 1er janvier et le 31 décembre, la durée des congés annuels est ainsi égale à cinq fois leurs obligations hebdomadaires de service (5 X le nombre jours travaillés dans la semaine). Ainsi, un agent travaillant 5 jours par semaine bénéficiera de 25 jours de congés annuels. En outre, un jour de congé supplémentaire est attribué pour les seuls agents dont le nombre de jours de congé pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept

jours ; il est attribué un deuxième jour de congé supplémentaire lorsque ce nombre est au moins égal à huit jours durant la même période.

Par ailleurs, le Maire précise que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit également que les agents bénéficient d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité, à l'annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez l'enfant et à l'occasion de certains événements familiaux. Ces autorisations spéciales d'absence n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels. Un décret en Conseil d'État déterminera prochainement la liste des autorisations spéciales d'absence et leurs conditions d'octroi et précisera celles qui sont accordées de droit. Dans cette attente, le Maire explique que les agents de la commune de Bacqueville en Caux peuvent bénéficier de telles autorisations mais sous réserve d'en présenter la demande et qu'il les accorde notamment au regard du motif et des nécessités du service.

### 3) Sur le nombre de jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT)

Le Maire rappelle que l'organe délibérant a mis en œuvre une organisation pouvant conduire à l'attribution de jours d'ARTT. Ainsi, la Commune de Bacqueville en Caux s'est appuyée sur la circulaire de la Direction de l'administration de la fonction publique, en date du 18 janvier 2012, pour calculer les ARTT compte tenu du cycle de travail des agents concernés :

<b>Durée Hebdomadaire</b>	<b>Nombre de jours ARTT attribués par an</b>
35h30	3 jours
36h00	6 jours
36h30	9 jours
37h00	12 jours
37h30	15 jours
38h00	18 jours
39h00	23 jours

### 4) Sur la journée de solidarité

Il rappelle au Conseil Municipal que la journée de solidarité est aujourd'hui effectuée par les agents de la manière suivante :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur ;
- Un jour ouvrable non habituellement travaillé dans la collectivité ;
- La répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisé par les agents tout au long de l'année civile (lorsqu'il existe une possibilité de contrôle automatisé possible de la réalisation de ces heures) ;
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Le Maire conclut en indiquant que la Commune de Bacqueville en Caux respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607h pour ses agents à temps complet.

### **- CDG 76 – Convention d'adhésion – Médiation préalable obligatoire**

Depuis le 1er juin 2022, il est possible de bénéficier de la médiation préalable obligatoire dans le cadre d'un litige potentiel avec un agent sur une problématique RH. Cette nouvelle mission du Centre de gestion a pour objectif d'accompagner la commune dans la recherche d'une solution amiable et éviter ainsi toute procédure contentieuse qui peut parfois s'avérer longue et fastidieuse.

Le rôle du médiateur est d'accompagner l'employeur public et son agent dans la recherche et la rédaction d'un accord de médiation. Il opère en toute neutralité, indépendance et impartialité, dans le strict respect de la discrétion et du secret professionnels.

Les avantages de la médiation :

- Éviter une procédure longue et fastidieuse devant le Tribunal Administratif
- Garantir la confidentialité de la situation et rétablir le dialogue et la confiance entre les parties

- Trouver une solution adaptée au litige et rédiger un accord de médiation  
L'adhésion est libre : aucune facturation n'est établie tant que le médiateur du CDG 76 n'a pas été saisi.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer la convention d'adhésion avec le CDG 76 pour la médiation préalable obligatoire et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **- SDE 76 – Demande d'adhésion des communes d'Arques la Bataille, Eu et Gruchet le Valasse**

Les trois communes d'Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse ont demandé courant 2021 leur adhésion au SDE 76.

Après analyse des conséquences, le comité syndical du SDE76 du 24 février 2022 a accepté, par délibérations distinctes, chacune de ces demandes d'adhésion.

Chaque demande d'adhésion doit maintenant être soumise à l'accord du conseil municipal de chaque commune membre du SDE 76.

S'agissant d'une adhésion, l'absence de délibération vaut avis défavorable.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de ces trois communes au sein du SDE 76.

### **- Rapport de la Commission « Finances », M. Jean-Marie ADAM**

#### 1) Taux d'imposition sur le foncier 2022

La Préfecture demande au Conseil Municipal de revoir le taux du foncier non bâti car il doit progresser dans les mêmes proportions que celui du foncier bâti. Il doit donc être de 37,98% et non de 38%.

#### 2) Point sur la situation du budget 2022

Les dépenses sont de 582 344 € pour 403 559 € de recettes, soit un négatif de 178 785 €. Ce négatif est normal à cette période de l'année puisque plusieurs de nos dotations ne sont versées qu'au second semestre (414 000 € prévus).

Le résultat final de l'année est évalué à 169 000 €. C'est ce résultat qui servira à alimenter les recettes d'investissement 2023. En dépenses d'investissement 2023 sont déjà prévus 114 000 € au titre des emprunts et 42 000 € pour la Rue du Clos de l'Aiglerie (part à rembourser à Terroir de Caux).

#### 3) Demandes de subventions

- De la société des courses, à titre exceptionnel, pour l'organisation d'une seconde fête du cheval, avec comme argument la perception par la commune d'une taxe sur les paris hippiques de 1 500 €.

- D'agir pour Becquerel afin d'agir localement dans la lutte contre le cancer.

La commission propose d'accorder une subvention de 500 € à la société des courses. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

#### 4) L'économie du gaz naturel

Compte tenu des difficultés pour son approvisionnement, le préfet recommande de respecter les consignes de chauffe suivante :

- 19° dans les locaux occupés.

- 17° en cas d'inoccupation quotidienne nocturne.

- 16° lorsque la durée d'inoccupation est comprise entre 24 et 48 heures.

- 8° lorsque la durée d'inoccupation est supérieure à 48 heures.

La Commission souhaite que ces consignes soient rappelées aux associations ayant à leur disposition ou utilisant des locaux collectifs chauffés.

## 5) Mise en place des contrats santé et prévoyance au profit des agents

Le Centre de Gestion des collectivités territoriales auquel nous avons confié la mise en place de ces contrats a envoyé un questionnaire demandant sur une échelle de sept niveaux de préciser le montant de la participation envisagé par la commune.

Le niveau intermédiaire, celui correspondant à la moyenne des communes participant déjà à de tels contrats a été retenu : mensuellement par salarié 19 € en santé et 13 € en prévoyance.

Sur cette base, la prévision annuelle du coût pour la commune sera de 5 760 €.

## 6) Passage à la M57

Il s'agit d'une nouvelle version comptable qui doit être prise en compte pour la comptabilité des communes, au plus tard le 1er Janvier 2024.

Elle apporte plus de détails dans les comptes, notamment ceux d'immobilisation.

A titre d'exemple, le compte 2283 - matériel de bureau et matériel informatique deviendra :

22831 - matériel informatique scolaire

22838 - autre matériel informatique

22841 - matériel de bureau et mobilier scolaires

22848 - autres matériels de bureau et mobiliers

2285 - matériel de téléphonie

Pour mener à bien cette opération des tables de transfert seront mises à disposition des services comptables, mais il y aura un travail manuel à faire, notamment au niveau de notre inventaire qui doit être fiabilisé.

L'adoption de la M 57 est un préalable au démarrage du Compte Financier Unique (CFU)

## 7) Le Compte Financier Unique

Il remplacera au 1er janvier 2024 le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Ses avantages : Meilleure lisibilité pour les élus

Il devrait enrichir le débat démocratique sur les finances locales :

- Lecture croisée des éléments composant l'actif et le passif de la collectivité et du résultat de la section fonctionnement.

- Meilleure interprétation de la notion de trésorerie avec la mise en évidence du fonds de roulement avec ses besoins.

- Une présentation de la dette, notamment du stock des emprunts.

### **- Rapport de la Commission « Communication », M. Jean-Marie ADAM**

#### 1) Bulletin municipal

Celui de juillet est en attente d'impression.

Il sera sur un nouveau papier (couché satiné) plus facile à se procurer et moins onéreux que le nouveau tarif du couché brillant utilisé jusqu'à présent. Ce sera 936 € TTC par trimestre avec un contrat signé pour 4 éditions (852 € auparavant et 1 161,60 € en avril avec du papier recyclé).

#### 2) Plan de la commune

L'éditeur, Info com communication, a demandé à la Commission de le vérifier afin qu'il soit réédité.

Les modifications suivantes ont été apportées : concernant les horaires d'accueil de la mairie, ajouter l'adresse Facebook, situer la Résidence Jacqueline LORPHELIN et la future maison médicale, limiter la Rue du Varvot à l'entrée de la station d'épuration, ajouter un chapitre sur l'hippodrome et corriger quelques fautes de frappe.

Dans un premier temps c'est un panneau qui va être fourni avec un exemplaire du nouveau plan pour affichage. L'édition papier devrait se faire dans un second temps.

La Commission propose d'installer le panneau d'affichage sur la place, à proximité de ceux des circuits de randonnées. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

## **- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », M. Antoine COMALADA**

### 1) City stade

Dépôt du dossier de subventions pour le 27 Mai 2022. Le projet doit être acté par le Conseil Municipal. La CCTC voit pour faire éventuellement un groupement de commande car d'autres communes seraient intéressées pour en avoir un. Le Conseil Municipal décide de reporter ce projet à 2023 sous réserve de l'obtention de subventions.

### 2) Skate Park

La Commission demande à ce qu'un contrôle des structures existantes soit réalisé, et si celui-ci est validé, de positionner des panneaux signalant le port des EPI et que la commune décline toutes responsabilités en cas d'accident. De plus, il est demandé que le nettoyage soit fait suite aux dégradations « graffitis » comme il avait été évoqué lors du dernier mandat une fois le transfert effectué.

Le Conseil Municipal demande qu'un organisme de contrôle soit missionné dans les meilleurs délais et que l'auteur des graffitis soit recontacté.

### 3) Conseil Municipal des Jeunes

Consultation réalisée auprès du CMJ pour aller voir un City Stade et se rendre à l'hôtel du Département : en attente du retour de la part des jeunes.

### 4) Bacqyard

19h de présence avec un début de course sous le soleil et une nuit sous les orages et la bruine. Les différents coureurs sont ravis de l'expérience. Le Vainqueur est un coureur vendéen et la seule et unique participante se classe sur la 2<sup>ème</sup> marche du podium. La Commission remercie l'ensemble des participants : bénévoles, Comité des fêtes, Société des courses, agents communaux, élus présents... Cette manifestation devrait être de nouveau organisée en 2023 avec l'accord de la Société des Courses.

### 5) Rucher

Le Conseil Municipal doit valider l'emplacement : partie engazonnée de gauche de l'entrée du cimetière nécessitant de bâcher le sol. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

### 6) Trotinettes électriques tout terrain

Il s'agit de trouver le bâtiment : bâtiment en préfa ou réalisation par les agents communaux. Le Conseil Municipal charge la Commission « Logements – Bâtiments » de ce dossier.

### 7) Camp militaire 2023

Le rassemblement 2022 s'est déroulé sous un grand soleil donc une belle prestation avec 850 entrées, 250 jeunes .

Les plus pour 2023 : faire un fléchage, ajouter des services comme une restauration sur réservation par une asso, son et lumière, troupe de musiques écossaises, simulation attaque aérienne avec artifices et son, hommage aux sœurs Coudray sur la place de Bacqueville. Le thème de ce camp : la femme à l'honneur. Simulation d'un hôpital de campagne ...

Une association est en cours de création et la Commission souhaite savoir si la Commune accepterait d'allouer une aide financière de 2 500 € pour 2023 à cette future association.

Le Conseil Municipal charge la Commission « Finances et budget » de ce dossier.

## 8) Forum des associations

Il aura lieu le 10.09.2022, au Tennis Couvert. Un courrier a été adressé aux associations pour les inciter à faire des animations. Aucune réponse au 29.06.2022. Une démonstration des pompiers est envisagée.

## 9) Projets 2023

1/ Parcours historique

Idée : inter village

Idée : fête de la musique

Idée : soirées conte "en partenariat avec la bibliothèque"

2/ Relance du projet Molière : Emplacement le clos de l'Aiglerie. Budget +ou – 3 500 Euros.

M. Julien CORUBLE invite la Commission à associer les écoles à ces projets (intérêt pédagogique).

## 10) Livre Mme FROSI

La Commission doit rencontrer le père de Monsieur Lecoq (ancien propriétaire du garage situé Rue du Dr. Bourgoix).

## 11) Bibliothèque – Elimination d'ouvrages

Mme ROMET, Responsable de la Bibliothèque, effectue un grand tri sur les étagères, c'est à dire qu'elle élimine les livres qui sont dans la bibliothèque depuis plus de 10 ans et qui n'ont pas été empruntés depuis 3 ans (sur les conseils de la médiathèque départementale). Cela concerne plus de 1 500 ouvrages. Que doit-elle faire des ouvrages éliminés ? Le Conseil Municipal donne carte blanche à Mme Stéphanie ROMET.

## **- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL**

### 1) Clôture du lieu de stockage derrière la caserne des pompiers

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise David pour du grillage en rouleau pour un montant de 606.50 € HT

- Brico dépôt pour des panneaux de clôture pour un montant de 1 157.42 € HT.

La barrière pour clore le lieu n'est pas à acheter car déjà en stock.

La Commission propose de retenir le choix du grillage et donc le devis de l'entreprise DAVID. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

### 2) Utilisation des anciens locaux d'Animômes

Suite à leur demande, proposition a été faite au Comité des fêtes que soient mis à leur disposition l'ancien bureau PTA et le bureau en face sur le même palier. Le Comité des fêtes a accepté cette mise à disposition.

De plus, les fenêtres de la salle d'attente de la Mission Locale sont fortement usées par le temps. Le personnel communal propose d'assembler deux fenêtres achetées chez Brico Dépôt pour un montant de 423 € TTC et de 50 euros pour l'habillage.

La Commission propose de retenir la proposition du personnel communal, solution à moindre coût. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

### 3) Projet Boulodrome

Le 06.04.2022, la Commission a examiné les devis suivants :

- Entreprise Dudout - bardage : 47 622.50 € HT
- Entreprise Alexandre - terrassement : 15 324.00 € HT
- Entreprise NLEC - électricité : 5 147.00 € HT
- Entreprise Clôture TROPARDY : 7 811.00 € HT

Coût du projet 75 904.50 € HT

Un architecte étant nécessaire pour ce projet (surface de 30 m x 16.88 m soit 506 m<sup>2</sup>), un devis a été demandé à Mr RIDEL, cabinet En Act pour les plans et l'implantation : 8 100 € TTC. Il informe la commune qu'il sera nécessaire de prendre :

- un coordinateur sécurité et protection de la santé,
- un bureau de contrôle sur les missions solidités des ouvrages, sécurité des personnes accessibilités handicapés, y compris attestation d'accessibilité handicapé obligatoire vu que cet équipement sportif sera classé ERP
- faire une étude géotechnique.

Pour information, ces missions ont représenté le coût suivant pour la création des locaux d'Animômes : 5 000 € TTC pour l'étude géotechnique, 5 000 € TTC pour le Bureau de contrôle et 6 120 € TTC pour le Coordinateur CSPS.

Il faut donc ajouter la somme de 25 120 € TTC au coût initial du projet soit un coût total estimé à 101 024.50 € TTC.

La commission propose de ne pas poursuivre ce projet et invite la Présidente de l'association les Boules Bacquevillaises à finaliser le projet seule si elle le souhaite. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission à la majorité (une voix contre).

#### 4) Implantation des trottinettes électriques

La Commission propose de les installer à côté de la Poste. Un chalet de 6 m<sup>2</sup> (achat par la commune environ 2 000 € sur internet ) sera à mettre à leur disposition ainsi que de l'électricité pour avoir accès à leur ordinateur. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission et décide d'inscrire cette dépense au budget 2023.

#### 5) Réaménagement et remise aux normes de la Mairie

La Commission a pris connaissance des différents plans réalisés par En Act lors du précédent mandat et a dressé la liste des différents bureaux à intégrer dans le bâtiment central, chaque étage représentant 135 m<sup>2</sup> : Bureau du maire, de la secrétaire générale, de la comptabilité, du CCAS, de l'urbanisme, de l'Accueil, des cartes d'identité/Passeports et autres bureaux, salle de Conseil, salle de réunions. Il faudra également réfléchir à l'utilisation des ailes de chaque côté du bâtiment, à l'étage (environ 47.20 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal charge la Commission d'avancer sur ce dossier et décide de prendre une assistance à Maitrise d'ouvrage pour ces futurs travaux.

#### 6) Travaux aux haras

Au niveau des logements, il y a deux chapeaux décoratifs qui sont usés et de ce fait, il y a infiltration d'eau. La Commission propose de les démonter et de remettre des tuiles, ces travaux pouvant être réalisés par les agents communaux. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

Le clin et les caches moineaux sont également usés, trois devis ont été demandés :

- Point P : 2 110.06 € TTC
- Gedimat : 2 365.92 € TTC
- Leroy Merlin : 1 970.03 € TTC

Après analyse des devis, la Commission propose de retenir le devis de l'entreprise Point P. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

#### 7) Point sur les logements

- M. LECLERC et Mme LACHEVRE, locataires de Pierreville, quitteront leur logement début Septembre. La Commission propose de réfléchir à l'installation d'une MAM dans le logement. La PMI demande un accueil des parents avec vu sur l'espace de vie, ce qui suppose de casser des murs. Le Conseil Municipal propose de prendre l'avis de l'entreprise ALEXANDRE.



- Remise de Logement T4 Résidence Les Près (très peu de candidats) : les dossiers suivants ont été transmis à SODINEUF :
    - 1) M. Christophe ROCQUIGNY
    - 2) M. Mickaël DUFILS
    - 3) Mme Aurélie MAURY
  
  - Remise du Logement n°9 Résidence Les Hortensias (précédemment occupé par Mme MUE) : les dossiers suivants ont été transmis à SODINEUF :
    - 1) Mme Simone LEMARCHAND
    - 2) M. et Mme Edmond BAZILLE
    - 3) Mme Jacqueline BRIGAUDIN
- Le dossier de M. et Mme Edmond BAZILLE a été retenu par SODINEUF.

#### 8) Fond de Solidarité Logement (FSL)

Il s'agit d'un dispositif à caractère mutualiste, qui permet aux personnes d'être soutenues dans l'accès et le maintien dans leur logement en leur accordant des aides financières et en mettant en place des mesures d'accompagnement social. Une convention a été envoyée à la commune pour un montant de 1 444 € ( 0.76 € / habitants).

La Commission ne souhaite pas signer cette convention et propose de transmettre cette demande au CCAS. Le Conseil Municipal valide la proposition de la Commission.

#### 9) Chantiers en cours

- Locaux d'accueil collectif de mineurs : il y a encore des réserves à lever.
  
- Presbytère : les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2023. Mme MOREL a demandé une intervention plus simple en attendant.
  
- Cheminée – logement de Pierreville : l'entreprise est intervenue les 22 et 23.06.2022. Remerciements à M. Stéphane MASSE pour la mise à disposition de sa remorque et pour le transport.
  
- **Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », M. Stéphane MASSE**

##### 1) Sécurisation de la RD 149

Suite à la réunion du 26.04.2022 en présence de la Direction des Routes, une harmonisation de la vitesse en agglomération à 30 km/h est envisagée de l'intersection avec la Rue aux Loups jusqu'à la limite avec la commune de Lammerville.

La Commission propose la présence d'un agent aux heures d'entrée et de sortie des élèves de l'école St Léonard afin de sécuriser la zone. Le Conseil Municipal, à la majorité, ne valide pas la proposition de la Commission.

##### 2) Réception des travaux réalisés par ENEDIS

Elle a eu lieu le 14.06.2022 en présence de la Direction des Routes et de l'entreprise Réseaux environnement. Une réserve a été posée sur la remise en état des espaces verts. Le Conseil Municipal invite la Commission à vérifier également les travaux réalisés Rue Augustin Mouquet.

##### 3) Maisons Fleuries

La remise des prix aux lauréats de l'année 2021 a eu lieu le 07.05.2022 aux bâtiments communaux : 12 foyers ont reçu un prix de 30 €.

La Commission effectuera la première visite le 16.07.2022 à partir de 9h pour le concours 2022.

Pour information, le jury départemental pour Villes et Villages fleuris est passé sur la commune le 28.06.2022.

#### 4) Défense incendie avec la commune de Lammerville

La commune de Bacqueville en Caux a 4 ponts en commun avec la commune de Lammerville :

- RD 149 Sortie de Bacqueville en Caux vers Royville
- Rue des Martel
- Route de Lamberville
- Flamanville

Le SDIS après une visite sur site, a adressé un rapport de faisabilité pour la défense incendie au niveau de ces 4 ponts. La Commission étudiera ce document en réunion avec les représentants de Lammerville le 13.07.2022 à 14h.

Concernant la défense incendie de la commune, un courrier en recommandé a été adressé à Viatech' afin de lui rappeler sa mission. Suite à cela, M. LE ROUX a adressé un document provisoire du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie à présenter au SDIS. Un RDV a donc été programmé le 13.07.2022 à 10h avec l'Adjudant MONCHICOURT du SDIS et la Commission.

#### 5) Distribution des fleurs

La commune a mis en culture environ 3000 plans pour les distribuer aux habitants. Cette distribution a eu lieu le 02.06.2022. Remerciements aux membres de la commission présents pour la distribution et aux agents et bénévoles pour la mise en culture.

#### 6) Gestion des tontes

Suite à la réunion du 27.06.2022, la commission a décidé de faire procéder à la tonte de la parcelle située à côté de La Poste et de réfléchir pour plus de biodiversité à partir de l'automne avec par exemple la mise en place de jachères fleuries.

#### 7) Droit de préemption urbain

Ce droit de préemption peut être exercé pour une opération d'aménagement qui relève de la compétence de la collectivité.

Les compétences intercommunales sont notamment les suivantes :

- « Toutes opérations de redynamisation et restructuration du commerce et de l'artisanat »
- « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »
- « Dispositifs contractuels d'amélioration de l'habitat »
- « Aide à la rénovation de l'habitat »

Une fois instauré, l'exercice du droit de préemption urbain peut être délégué à la Commune sur une ou plusieurs zones.

En 2018, la Conseil Communautaire avait délibéré sur le principe de délégation aux Communes de l'exercice du DPU pour l'habitat et les commerces de proximité.

La compétence qui permettrait de réaliser une opération d'aménagement sur un local de commerce étant intercommunale («Toutes opérations de redynamisation et restructuration du commerce et de l'artisanat ») et le droit de préemption commercial ayant été délégué par la Commune à la Communauté de Communes, il apparaît plus cohérent aujourd'hui que le CCTC garde l'exercice pour les commerces de proximité.

Afin de traduire ce principe en zone (tel que permis par le code de l'urbanisme), il est proposé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones résidentielles et d'équipements du PLU.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

## 8) Aménagement du carrefour du Château d'eau – RD23 – RD 123

La consultation des entreprises va être lancée en fin de semaine avec une remise des offres début Août 2022 et un début des travaux estimé à fin octobre 2022.

## 9) Petites Villes de Demain (PVD)

L'idée est de reconnecter la Place du Général de Gaulle avec la future Maison Médicale. Un tracé a été étudié en réunion PVD et il semble possible de réaliser une étude gratuite avec l'appui du CAUE pour valider ce projet. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser cette étude.

**- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », M. Jean-Joseph CARPENTIER**

### 1) Bilan de la Foire Agricole 2022

Le public et les exposants étaient au rendez-vous avec la présence de nombreux animaux (pas d'oiseaux du fait de la grippe aviaire) : 27 chevaux, 22 vaches, 54 moutons, 16 chèvres, 2 alpagas et 1 lama. Les prix attribués aux lauréats représentent un coût pour la commune de 2 590 €. Le sponsoring a rapporté 4 180 €. Le montant des dépenses pour l'organisation de la Foire Agricole s'élève à 7 021.25 €.

### 2) Marché nocturne du 01.07.2022

41 exposants sont inscrits à ce jour. La restauration sera assurée par le Club de Judo et l'animation assurée par le groupe Midnight Storm pour la somme de 150 €. Deux structures gonflables seront disponibles pour les plus jeunes.

### 3) Feu d'artifice 2022

Le feu d'artifice aura lieu le mercredi 13 juillet. La soirée s'articulera comme suit :

- 18h : ouverture de la buvette au stade organisée par l'USBP.
- 20h30 : distribution gratuite de flambeaux pour les enfants.
- 21h30 : départ de la retraite aux flambeaux avec les majorettes les étoiles filantes d'Offranville.
- 23h : tir du feu d'artifice.

Le coût de cette journée est de :

- Feu d'artifice - FP artifice : 3 800 € TTC
- Flambeaux : 144,40 €
- Don prestation des majorettes : 100 €
- Repas majorettes et artificiers offerts par la commune.

### 4) Comité Consultatif – Intégration Commission

Mme Camille CHAUVIN et M. Alain FOURNIER souhaitent intégrer la Commission. La Commission émet un avis favorable. Le Conseil Municipal accepte l'intégration de Mme CHAUVIN et de M. FOURNIER.

### 5) Réparation Barnum

La commune avait prêté un barnum à la Pharmacie pour la réalisation des test COVID en extérieur. Il s'avère nécessaire de la faire réparer. Un devis a été demandé à l'entreprise DUMONT-BREARD BACHES : 355.49 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

### 6) Cérémonie du 14 Juillet 2022

La cérémonie organisée par les pompiers aura lieu Place du Général de Gaulle à 11h et le vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie sera offert par la Mairie.

## - Rapport du délégué au CNAS

L'Assemblée Générale Départementale 2022 a eu lieu le 4 avril 2022 à Port-Jérôme-Sur-Seine.

Le CNAS confirme sa trajectoire de forte croissance, avec une progression de 4,6% des bénéficiaires en 2021 et l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 386 nouvelles collectivités et établissements publics représentant 25 000 agents

L'objectif est le million de bénéficiaires à l'horizon 2026.

Pour Bacqueville en Caux, les chiffres sont les suivants :

### MAIRIE

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	% de bénéficiaires
2021	2820€	3761€	133%	64%
2020	2682€	4188€	156%	60%

### CCAS

	Cotisations	Prestations	Taux de retour	% de bénéficiaires
2021	3244€	3350€	103%	50%
2020	3456€	3631€	105%	53%

## - Questions diverses

1) Association des Amis du Téléthon : Yvette SAVOYE a remplacé Gérard SAVOYE au poste de président. La première foire à tout organisée par l'association le 24 avril a été une réussite avec 2 189 € de bénéfice.

2) Courrier de M. LERCIER qui alerte la commune sur la vitesse excessive Rue du Château Maigret à Pierreville. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de ce dossier.

3) La Fédération Française d'Equitation invite un représentant de la commune au championnat de France qui se déroulera à la motte-Beuvron du 9 au 16.07.2022.

4) Mme Aline MOREL informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire couper la végétation envahissant la sente située entre la Résidence Les Hortensias et la Rue de la Briquetterie. Contact sera pris avec la propriétaire de la parcelle concernée.

5) Le Conseil Municipal, sur interpellation de M. Antoine COMALADA, invitera Mme Jade DESBUIIS, championne de Judo, au vin d'honneur servi à l'issue de la cérémonie du 14.07.2022 afin de la féliciter et de lui offrir un bon d'achat de 50 €.

6) Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » de l'organisation de l'inauguration de la Résidence Jacqueline LORPHELIN.

7) Nécessité de faire couper, par les agents communaux, les ronces devant le n°4 Route de Pierreville.

8) M. Mickaël FONTAINE informe le Conseil Municipal que les Majorettes d'Offranville, sur invitation de la Pizzeria le 29, ont fait un show devant la pizzeria le 25.06.2022 sans arrêtés, posant quelques soucis aux riverains non informés. Monsieur le Maire va rencontrer le propriétaire du commerce concerné afin de lui rappeler la réglementation en cas d'organisation d'un tel évènement.

9) Pont Rue des Martel : il a été remis en état par les agents communaux. Cette information va être transmise aux services de la Préfecture.

10) Les poubelles de la Poissonnerie sont régulièrement déposées Rue de la Mère Courtel, posant des désagréments olfactifs aux riverains. Un courrier va être adressé afin que les poubelles soient déposées sur la Place du Général de Gaulle.

11) M. Jean-Joseph CARPENTIER informe le Conseil Municipal que les pompiers de Bacqueville sont intervenus lors de l'incendie des logements situés dans la cour de la CCTC et que des remerciements de la commune auraient été les bienvenus.

12) Mme Aurélie SIX regrette qu'aucun bal ne soit organisé suite au feu d'artifice et précise que l'amicale des pompiers serait prête à s'en occuper. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 13.09.2022 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.